

## DIVORCE

2 maisons, 2 éducations ?

par F. Mazelin Salvi, Louise Pothier et Ségolène Barbé

Un divorce, c'est une évidence, sépare les conjoints. Pas les parents. En théorie. Mais en pratique, il arrive bien souvent que l'accord éducatif qui prévalait avant le divorce vole en éclats. Les différences de point de vue, de valeurs et de principes deviennent alors autant de sources de conflits, alimentés par la rancœur ou la rivalité. « Lorsque le père et la mère vivent ensemble, les règles éducatives ne sont pas énoncées, explique Jocelyne Dahan, médiatrice familiale. Chacun a son rôle et le consensus s'opère. Mais avec la séparation, tout se focalise sur les divergences. Et lorsque la communication est difficile, tout ce que fait ou propose l'autre parent est refusé et rejeté, juste par principe »

Brutalement confrontés à la réalité de la séparation, parfois pris dans les tirs croisés de ces deux adultes, les enfants sont encore plus fragilisés par deux modes d'éducation opposés.

**Des différences inévitables.** « L'idéal serait évidemment que les parents séparés parviennent à assurer une certaine cohérence éducative, estime J.A. Malarewicz, psychiatre et thérapeute familial. Je dis toujours à ceux que je reçois que, si les choix amoureux et conjugaux sont multiples, les choix parentaux, eux, sont limités. Concrètement, cela signifie que dans ses deux foyers, l'enfant doit rester à sa place d'enfant : ni instrument, ni confident ; que ses parents doivent veiller à son confort physique et psychique ; et qu'ensemble ils doivent cerner les points sur lesquels ils vont garder tous deux le cap : la gestion du temps – jeu <-> travail –, du territoire – sa chambre – et ses liens avec l'extérieur – sorties, loisirs, téléphone portable, etc. »

Voilà pour les grands principes. Mais dans la réalité, ce sont sur des points très précis ou des modes de faire que les divergences éclatent : l'un reproche à l'autre des couchers trop tardifs, des devoirs insuffisamment contrôlés, des permissions de sortie trop généreusement accordées ; ou l'inverse, une attitude trop protectrice ou trop contrôlée ; trop laxiste ! Trop rigide !, ce sont sans conteste, selon les thérapeutes et les conseillers familiaux, les accusations les plus fréquentes. « Chacun est persuadé d'être dans son bon droit et, curieusement, ce n'est pas faux, convient Stéphane Clerget, psychiatre pour enfants et adolescents, car dans le couple, il y a toujours un parent émancipateur et un parent protecteur, et l'enfant bénéficie de cet équilibre. Le conserver après le divorce est une bonne chose » Si l'enfant essaye de tirer avantage des différences éducatives, sur le mode « mais chez papa – ou chez maman – j'ai le droit de ... », pas question de se perdre en longues explications ou justifications, il suffit de lui répondre « chez ton père, ça se passe comme ça, ici ça se passe autrement » conseille le psychiatre. L'important est qu'il comprenne qu'il y a un cadre pensé et posé pour lui dans chaque foyer. C'est cela qui le rassure et le structure. A partir du moment où il n'y a pas d'excès, ni d'un côté ni de l'autre, donc pas de préjudice pour l'enfant, peu importe si ce cadre est un peu trop lâche chez l'un et un peu trop serré chez l'autre ».

Essayer de s'entendre sur les grandes lignes éducatives, et non sur les détails, c'est aussi ce que préconise J.A. Malarewicz aux couples séparés. Car c'est dans les détails que s'expriment la singularité et la créativité de chacun. Un mode de vie bohème chez l'un, plus traditionnel chez l'autre... Peu importe le style, l'essentiel est que les mêmes règles de vie et interdits s'imposent à l'enfant dans ses deux maisons.

**Le prétendu bien de l'enfant.** Le problème se pose, précisément, lorsque le mode de vie ou d'éducation de l'autre parent est jugé préjudiciable à l'enfant, bien que dans les faits, ce soit rarement le cas, observent les conseillers familiaux et conjugaux. Les ex-conjoints continuent à régler leurs comptes au nom du prétendu bien des enfants, qui en souffrent, bien plus que d'avoir à s'adapter à deux modes de vie différents.

« La séparation ou le divorce ravive des blessures, des rancœurs, mettent à jour des divergences trop longtemps refoulées, remarque Jocelyne Dahan. Il est par exemple fréquent que dans les cas de biculturalité, après le divorce, chacun retourne vers ses traditions et ses valeurs. Il n'est alors pas rare de voir celui chez qui vit l'enfant tenter d'effacer toute trace de l'histoire de l'autre ».

Même désir d'affirmation de soi au détriment de l'autre chez ceux qui laissent leur conjoint, par confort ou par faiblesse, prendre toutes les décisions éducatives pour deux. « Refuser tout de l'autre ou faire exactement le contraire de ce qu'il fait est la plupart du temps une réaction agressive contre son ex-conjoint et non un choix éducatif, assure S. Clerget. Dans ces cas-là, il faut faire preuve d'un peu de patience car, avec le temps, les réactions excessives s'atténuent. N'oublions pas que seul l'enfant est un baromètre fiable ». En effet, si le grand écart entre deux foyers est trop difficile à faire, l'enfant l'exprimera par son comportement davantage que par des mots : tristesse, colère, mutisme, repli sur soi, agressivité, troubles psychosomatiques... Quand les symptômes se manifestent avec entêtement, il est nécessaire de s'interroger sur la façon dont il vit ce qu'on lui impose, poursuit S. Clerget. Et si les conflits semblent trop importants ou si le dialogue est rompu, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide à un professionnel. L'enfant qui se sent déjà coupable du divorce a tendance à prendre sur lui plutôt qu'à remettre en cause l'un de ses parents ».

Les professionnels de l'enfance s'accordent tous sur un point : les seules différences éducatives qui perturbent en profondeur l'équilibre de l'enfant sont toujours celles qui prennent racine dans le rejet de l'autre parent.